

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 25 JANVIER 2011

Conseillers en exercice :	33
présents :	28
pouvoirs :	5
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 25 janvier 2011 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 19 janvier 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Melle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Melle Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT -

ETAIENT EXCUSES

Mme Annie-Claude POIRAT donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY – Mme Adjoua KOUAME donne pouvoir à Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX – Mme Maryvonne LAURENT donne pouvoir à M. Noël BELLIOU -

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

CRÉATION DISPOSITIF ESPOIR BANLIEUES : TRAMPOLINE

N°04

Suite à la séance du conseil municipal du 16 avril 2009, la Ville a postulé à l'appel à projet auprès de l'État et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) : « initiatives innovantes en matière d'accueil de jeunes enfants dans les quartiers prioritaires et dynamiques : espoir banlieues ».

Aujourd'hui, la Ville entre dans la mise en œuvre concrète du projet qui consiste en la création d'un dispositif expérimental : TRAMPOLINE qui accueillera les enfants des familles des quartiers prioritaires de Crouin, La Chaudronne et Les Rentes.

Le dispositif prévoit l'accueil de 6 enfants de 0 à 3 ans, par lieu d'accueil :

- ancien local de la crèche familiale pour le quartier de Crouin,
- école Jean Macé pour Les Rentes,
- le centre de loisirs maternel « Le Petit Parc » pour la Chaudronne,

L'encadrement sera assuré par une éducatrice de jeunes enfants (EJE) et un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM).

Ce dispositif a pour objectifs :

- de répondre à un besoin d'accueil dans une situation prévue ou imprévue et immédiate (emploi, formation, raisons familiales ou administratives, ...) en proposant un accueil relais limité dans le temps ;
- d'orienter les familles vers les structures existantes pour un accueil pérenne.

La structure travaillera en lien étroit avec la CAF, l'ASERC., le Conseil Général, le CCAS et l'AGVRC. Son ouverture est prévue pour le 1er mars 2011.

Il y aurait lieu que l'Assemblée :

SE PRONONCE favorablement sur la mise en oeuvre du dispositif TRAMPOLINE à compter du 1er mars 2011 et sur le choix des lieux d'accueil à savoir :

- l'ancien local de la crèche familiale pour le quartier de Crouin
- l'école Jean Macé pour les Rentes
- le centre de loisirs maternel « Le Petit Parc » pour la Chaudronne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ADOpte la proposition du Rapporteur.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS

